PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9500 — Lindsay Goldberg Group/Bilcare Research Swiss Holding I and II)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2019/C 323/06)

1. Le 20 septembre 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Lindsay & Co. LLC (États-Unis) qui appartient au groupe Lindsay Goldberg («Lindsay Goldberg», États-Unis) et

— Bilcare Research Swiss I AG et Bilcare Research Swiss II AG (conjointement avec leurs filiales «Bilcare Research Swiss Holding I et II», Suisse).

Lindsay Goldberg acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de Bilcare Research Swiss Holding I et II.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Lindsay Goldberg gère indirectement différents fonds qui détiennent des investissements en fonds propres dans des sociétés en activité détenues en portefeuille,

— Bilcare Research Swiss Holding I et II est un fabricant et un fournisseur de films techniques en plastique utilisés pour la fabrication d'emballages souples et à des fins autres que l'emballage.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9500 — Lindsay Goldberg Group/Bilcare Research Swiss Holding I and II

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).